



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Rémi DELATTE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat (CDAH) : subvention 2008

Association de type loi 1901, le CDAH existe depuis 1950 avec pour objet de participer à l'amélioration de l'habitat ancien.

Ses missions principales reposent sur le conseil et l'assistance pour le montage des dossiers techniques et de subventions, auprès des collectivités locales et des particuliers, notamment en faveur des personnes âgées, handicapées et à faibles revenus.

Outre les produits liés à son activité rémunérée de prestations de services (animation d'OPAH, dossiers APH21 et adaptation du logement à la perte de mobilité, Domobilans relatifs à l'obtention d'un prêt à taux zéro, dossiers impayés d'énergie, ...), le CDAH est bénéficiaire de subventions de fonctionnement de la part du Conseil Général (56 000 € pour 2008) et du Grand Dijon.

Pour l'année 2008, la participation communautaire demandée par le CDAH s'élève à 15 500 € (15 300 € accordés en 2007).

Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande eu égard à l'activité du CDAH : en 2007, 456 projets d'amélioration de l'habitat ont été accompagnés par le CDAH à l'échelle du Grand Dijon : 297 sur Dijon, 159 sur les autres communes ; qui ont donné lieu à des travaux sur 128 logements dont :

- 83 sur Dijon (382 193 € de travaux) ;
- 45 logements sur les autres communes (264 097 € de travaux).

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** au Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat (CDAH) - 4, rue de la Redoute BP 37610 21076 DIJON CEDEX -, au titre de l'exercice 2008 et dans le cadre de ses missions d'intérêt général dans le domaine de l'habitat, une subvention d'un montant de 15 500 € dont le mandatement interviendra en un seul versement au début du second semestre ;
- **de dire** que le montant correspondant à la dépense sera imputé sur les crédits du budget de l'exercice 2008,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président


Pierre PRIBETICH
Pierre PRIBETICH

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 1 JUL. 2008

Publié le - 1 JUL. 2008
Déposé en Préfecture le

